

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 27/1192 :**

Bois d'Olives (PNRU2) - acquisition du bien cadastré IB n°292 avec Mme DUMAS Marie Josée

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRASSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), PAPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSIMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphane (par Monsieur NARIA Olivier).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Président de Séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de Séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Michel FONTAINE

**Affaire n°27/1192 : Bois d'Olives (PNRU2) - acquisition du bien cadastré IB n°292 avec Mme DUMAS Marie Josée.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du programme de renouvellement urbain sur Bois d'Olives, il est nécessaire de maîtriser le bien cadastré section IB n°292 situé au n°101 chemin Toby les Hauts Bois d'olives (97432) pour réaliser une porte d'entrée dans la future ZAC « Mairie annexe » et pour tracer dans sa continuité des accès vers d'autres secteurs (Chemin VINH-SAN, Chemin DUMAS,...). Aujourd'hui, cette parcelle est inoccupée et par ailleurs, elle est repérée comme habitat insalubre.

**Sur proposition du Président de Séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'acquisition du bien suivant :

| Référence cadastrale | Superficie cadastrale | Adresse                           | Propriétaire   |
|----------------------|-----------------------|-----------------------------------|--|
| section IB n°292     | 557 m <sup>2</sup>    | 101 Chemin Toby Les Hauts (97432) | Mme DUMAS Marie Josée<br>Sous curatelle renforcée –<br>Association tutélaire : UDAF de<br>la Réunion (cf. Extrait de jugement<br>du Tribunal Judiciaire de Saint-<br>Pierre du 06/03/2023) |

- **DE FIXER les conditions d'acquisition comme suit :**

. Prix : Moyennant le prix de 135 000 € HT, auquel s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur en cas d'assujettissement.

Montant inférieur au seuil obligatoire de consultation des domaines cf. arrêté du 05/12/2016 publié au JO le 11/12/2016).

Le financement de cette dépense sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n° 581 2111 96651001 53 RE23000048

- **DE SOLLICITER** l'application de l'article 1042 du code général des impôts modifié par l'article 21/1/1 de la loi de finances de 1983 et textes subséquents

- **DE L'AUTORISER** à signer tous documents liés à cette affaire, notamment l'acte authentique d'acquisition par la Commune de Saint-Pierre.

P/EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230626-27-1192-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023